

# Arre La fin d'une série noire pour l'usine de textile Brun

À Arre on s'est adonné - non sans un succès indéniable - à l'activité du textile depuis 1740. La famille Brun, devenue Brun d'Arre, devenant de génération en génération l'un des piliers nationaux de cette industrie, allait participer à la prospérité et à la renommée des Cévennes méridionales.

Or, depuis 2005, la cessation d'activité de la teinturerie textile d'Arre allait conduire à ce qui semble juste d'appeler l'abandon pur et simple du site, y laissant quantité de produits toxiques potentiellement dangereux pour la population et pour l'environnement. L'État, qui suivait l'affaire depuis 2007, allait devoir se substituer à l'exploitant afin de sécuriser le local et ce qu'il renfermait, en plein cœur de la commune. Retour sur les faits.

Jeudi 7 mai, la visite du préfet du Gard et du sous-préfet du Vigan sur place n'était pas motivée, comme lors de leurs premiers passages, par l'urgence. Depuis la cessation d'activité de l'usine, en effet, beaucoup d'eau a coulé dans l'Arre et les citoyens de la vallée ne seront certainement pas déçus d'apprendre que le site est aujourd'hui dépollué. En effet, peu après un incendie accidentel sur les lieux en 2007, l'Ademe allait être désignée par le ministère de l'Écologie comme maître d'ouvrage des travaux de dépollution et créditée d'une enveloppe de 280



Le préfet du Gard et le sous-préfet du Vigan sont venus constater les travaux de dépollution du site.

000 € pour y parvenir.

L'affaire allait donc suivre son cours jusqu'en 2008, avec notamment l'enlèvement d'un transformateur et l'évacuation de résidus de mercure. L'année dernière, le 5 août pour être précis, un incendie dans l'usine - qui serait d'origine criminelle, cette fois (*Midi Libre* du 9 septembre 2008) - allait insister à nouveau sur la dangerosité du site et sur les besoins de le sécuriser. Pour passer au plus pressé, le liquidateur du site allait financer la condamnation de plusieurs entrées.

L'Ademe a donc mené à bien le chantier. On précisera

entre-autres l'enlèvement sur place en avril dernier de 6 tonnes de résines, 2 tonnes de soude, 1 tonne et demi de formol, un demi tonne de nitrate de sodium, pour au total plus de 20 tonnes de déchets divers et variés, dont la plupart toxiques. Pour l'heure il ne reste plus que l'abattage de la cheminée pour rendre le site totalement sécurisé, cheminée déjà abattue et réduite à hauteur d'une bonne moitié. L'Ademe annonce le bouclage des travaux pour début 2010.

C'en est donc fini à Arre, où l'angoisse et l'inquiétude ont quitté les rues. Mais est-ce totalement terminé ?

À présent, l'État, qui en quelque sorte a avancé des fonds publics pour la dépollution et la sécurisation, engage son action dans le cadre de la liquidation du site pour rembourser la collectivité nationale en appliquant la règle très simple et intransigeante du "pollueur-payeur". Ce n'est au final qu'une logique de responsabilité ; et s'il est appréciable que la Nation paye sans délai pour la sécurité de ses citoyens, il est tout aussi estimable qu'en temps voulus, une fois les dangers écartés, l'État présente la note réglée par le contribuable au(x) responsable(s). ●